



Control alcoolemie positif en espagne

Par **olivier8794**, le **06/11/2012 à 13:48**

Bonjour,

Lors d'un deplacement professionnel en Espagne, j'ai ete controler positif avec un taux 0,94 ml
Je dois passer au tribunal le 20 novembre, je ne peux m'y rendre pour des questions
financiere et professionnel.

sachant que c'est mon premier delit, quel sera ma peine ?

Peut on m'extrader en l'Espagne ?

Par **amajuris**, le **06/11/2012 à 14:00**

bjr,

extradition je ne le pense pas, mais l'administration espagnol transmettra sans doute la
décision du tribunal espagnol à l'administration française.

cdt

Par **olivier8794**, le **06/11/2012 à 15:24**

merci pour votre rapidité et votre reponse
cela sera inscrit sur mon cassier judiciaire ?